



Informations de la Municipalité

de juin à septembre 2025

Association KERMA

Sollicité ce printemps par l'Association KERMA, qui était à la recherche d'un nouveau local, la Municipalité a mis la petite salle située au rez du bâtiment de l'administration à disposition de cette association qui accompagne les personnes en situation de burnout professionnel ou familial. En les accueillant, Lully participe au maintien du tissu associatif régional.

CFF – horaires et exutoire

La Municipalité a écrit, comme les autres communes de la région, pour que le Canton intervienne auprès de la régie fédérale afin qu'elle améliore la desserte du pied du Jura, ainsi que celle avec Malley. Le Canton a annoncé dans les deux cas des améliorations sur le nouvel horaire de début décembre.

Concernant le pont CFF sur le Boiron, la Municipalité a reçu une demande de pose d'un exutoire débouchant dans le ruisseau. Les travaux ont impliqué un détour pour les usagers du sentier de la Truite. En compensation, l'installation située sous le pont, destinée à favoriser la migration des poissons, sera refaite.

Drainage du chemin de la Motte

La Municipalité a entrepris les démarches nécessaires pour régler le problème récurrent d'inondation du chemin de la Motte lors de forte pluie. Il est apparu que le système de drainage ne remplissait plus son rôle. De nouveaux drains ont été posés et les frais des travaux ont été pris en charge pour moitié par la Commune de Vufflens-le-Château, propriétaire de la parcelle concernée.

PACom

L'aboutissement du plan d'affectation communal prend de nouveaux détours. La Municipalité a pris acte du fait que, avant la mise à l'enquête publique des quelques modifications du projet découlant des oppositions, un nouveau passage du texte devant les services cantonaux pour un examen préalable était désormais exigé, avec 3 à 4 mois de retard supplémentaire.

La Municipalité espère un traitement rapide de notre dossier, puis soumettra les modifications à une enquête publique complémentaire. Le nouveau PACom devrait être ainsi adopté par le Conseil général au printemps 2026.

Office de Poste de Lully

Confrontée à la décision de la Poste de fermer l'office de Lully, la Municipalité a tenté de trouver une solution acceptable pour les villages desservis. Constatant qu'il n'était pas possible de créer une filiale en partenariat, seule restait la solution du service à domicile.

Cependant, au vu des difficultés d'accès de l'office postal de Morges, la Municipalité a insisté auprès de la Poste pour qu'un distributeur de paquets My Post 24 soit installé à Lully. Celui-ci devrait être installé fin 2025 ou début 2026.

Servitude de passage au chemin du Pontet

Alors qu'elle aurait dû être inscrite au Registre foncier en lien avec les travaux sur la parcelle 1 de Lully, la servitude de passage prolongeant le chemin du Pontet à l'ouest a été signée ce mois de septembre par toutes les parties. Elle permet de pérenniser le passage des véhicules sur cette parcelle.

A la demande des habitants du chemin, un panneau interdisant le transit sur ce chemin depuis Lussy, hormis pour les riverains, doit permettre d'éviter que le Pontet soit emprunté en cas de bouchon.

Réseau AJEMA – création d'un nouveau réseau d'accueil de jour

Suite au départ des grandes communes du réseau AJEMA (Morges, St-Prex, Aubonne notamment), les communes restantes se sont coordonnées pour trouver une solution et élaborer de nouveaux statuts. La Municipalité a décidé d'intégrer ce nouveau réseau et, dans un premier temps, proposé de créer 22 places préscolaires et 36 places parascolaires dans un bâtiment à construire sur la parcelle du Collège.

Dans l'intervalle, une solution a été trouvée par le réseau AJEMA pour reprendre 66 places préscolaires dans une structure existante à Tolochenaz. Pour répondre à la demande d'accueil parascolaire, la création de 36 places à côté du Collège de Lully, l'intégration de ce point est comprise dans le projet « bâtiments communaux ».

Voirie intercommunale

A la suite de la conclusion d'une convention entre Lully et Tolochenaz pour la création d'une voirie intercommunale, ce service agrandi intervient sur le territoire de notre commune depuis le 1^{er} mai dernier, à la satisfaction de toutes et tous.

Suivi des préavis

Passerelles du Sentier de la Truite

Les travaux de réaménagement des rives du Boiron ont été terminés en 2024. Constatant que l'état des passerelles du Sentier de la Truite était par endroit fortement dégradé, la Municipalité a décidé de profiter d'un solde du crédit de réalisation octroyé par le Conseil général dans le préavis 022023 pour retaper les tronçons endommagés afin d'assurer la sécurité des promeneurs.

Renaturation du Pontet et du Rossan

Là aussi, les travaux de protection contre les crues ont été entrepris, dans le cadre du Préavis 04/2023 afin de sécuriser le ruisseau du Pontet et éviter une inondation future dans le centre du village. La déviation mise en place a montré son efficacité lors de quelques orages de cet été.

Réaménagement de la parcelle du cimetière

Les travaux de réaménagement du cimetière ont été entrepris en 2024, et les dernières plantations effectuées au printemps 2025. L'été très sec a nécessité un fort engagement des paysagistes pour assurer la survie des arbres plantés. La Municipalité a sollicité et obtenu des subventions pour des aménagements en faveur de la nature dans l'espace bâti. Le tapis du trottoir doit encore être recouvert cet automne par un traitement pépète plus clair qui permettra de délimiter les espaces.

Mandat d'étude parallèle pour le projet « Bâtiments communaux »

La Municipalité a mandaté un bureau d'architecte pour établir le dossier et la procédure de mandat d'étude parallèle. Un cahier des charges a été établi, définissant les attentes de la Commune pour ce projet, et la commission d'experts a été désignée. Un préavis devra être déposé prochainement devant le Conseil général pour assurer le financement des bureaux participant à la phase finale du concours.